

La télémédecine

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Médecins, cadre de santé, infirmiers, étudiants IFSI, directeurs d'établissements de santé, directeurs d'EHPAD

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés »

pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Yann Ferrari

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis



Objectifs de la formation

Appréhender toutes les notions éthiques, déontologiques et juridiques de cette nouvelle pratique médicale.



Programme

– réf. : P.SA.TLMDCINE

- **Module 1 : histoire et définition de la télémédecine**
- **Module 2 : La télémédecine dans le corpus juridique français**
 - ✓ L'article L. 6316-1 du code de la santé publique
 - ✓ Le décret du 19 octobre 2010
- **Module 3 : Le déploiement opérationnel de la télémédecine en France**
 - ✓ Le contrat et la convention de télémédecine
 - ✓ Le droit des patients dans l'activité de télémédecine
- **Module 3 : Le déploiement opérationnel de la télémédecine en France (suite)**
 - ✓ l'information
 - ✓ le consentement
 - ✓ la confidentialité des données
- **Module 4 : la responsabilité des acteurs de télémédecine (professionnels médicaux, non médicaux, tiers technologique...)**
- **Module 5 : le financement des actes de télémédecine**